

NAT
CON
DE

**FILE COPY
RETURN TO
DISTRIBUTION**

Bureau C. 111

Distr.
GENERALE

S/5423
10 septembre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT
LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DU TANGANYIKA AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément aux articles 14 et 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Chargé d'affaires de la mission du Tanganyika une lettre, en date du 10 septembre 1963, qui contenait un message du Vice-Président de la République du Tanganyika nommant M. K. R. Bagdelleh représentant par intérim du Tanganyika au Conseil de sécurité, pour l'examen par le Conseil de la question de la Rhodésie du Sud.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.

63-19028

